

## Compte-rendu de la rencontre APSES / DGESCO le 27 avril 2021

Présent.e.s :

- **Pour l'APSES** : Solène Pichardie (Co-présidente) ; Olivier Louail (Co-secrétaire général) ; Anna Dreuil (Membre du bureau national)
- **Pour la DGESCO** : Edouard Geffray (DGESCO), Géraldine Dolléans (Directrice de cabinet d'Edouard Geffray), Rachel-Marie Pradeilles-Duval (Cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique), Agnès Poussin (Cheffe du bureau des lycées), Laurent Bergez (DGESCO, bureau des contenus pédagogiques et des langues)
- **Pour l'Inspection Générale de S.E.S.** : Christophe Laviaille (doyen du groupe)

### APSES :

#### Rappel des analyses et demandes de l'APSES concernant les programmes :

- *A court terme* :

L'APSES estime nécessaire de procéder à des allègements dès la rentrée prochaine, du fait de la situation sanitaire et des difficultés d'enseignement qui y sont liées, mais aussi car les programmes sont trop lourds et techniques, en particulier en Première (c'est surtout le côté technique qui est problématique sur ce niveau) et en Terminale. Cette lourdeur des programmes oblige à réduire les exigences de maîtrise des notions. L'urgence se situe sur ces deux classes à examen.

Ces constats et ces demandes se fondent sur les résultats des enquêtes sur les programmes menées par l'APSES auprès des enseignant.e.s de S.E.S.

La situation est aggravée par la crise sanitaire mais le problème va se poser de façon structurelle à l'avenir. Cela est notamment dû aux dégradations des conditions d'enseignement en SES avec la réforme (perte de l'Accompagnement Personnalisé, de dédoublements, etc.).

L'APSES demande formellement à être intégrée aux groupes de travail sur les aménagements des programmes réunis prochainement par la DGESCO.

En Seconde, le problème est surtout lié au très faible horaire (1h30 hebdomadaire) pour une première approche de la discipline.

- *A long terme* :

L'APSES continue à demander la réécriture des programmes, mais celle-ci ne pourrait de toute façon pas être menée à bien pour la rentrée prochaine.

### IG de SES :

D'un point de vue général, il n'est pas sûr qu'il faille dès maintenant tirer le bilan des programmes, puisque leur mise en œuvre a été fortement perturbée par la situation sanitaire.

Concernant la question de la lourdeur du programme, il s'agit de critiques formulées de façon récurrente. Il ne faut pas dénier ce problème. Mais lorsqu'un nouveau programme se met en place, il apparaît toujours forcément lourd, notamment du fait que les enseignant.e.s ont tendance à rajouter les éléments de l'ancien programme en plus de ceux du nouveau programme.

Leur mise en œuvre a évidemment été compliquée par la situation sanitaire, et notamment par le fait que l'annonce de l'annulation des épreuves de mars est intervenue très tardivement.

D'une manière générale, il ne semble pas souhaitable, par principe, d'alléger les contenus techniques des programmes. Les enseignements de spécialité doivent proposer un niveau scolaire exigeant. Il serait dommageable de diminuer le niveau de technicité des programmes au motif que cela compromettrait la réussite des élèves les plus en difficulté,

car cela reviendrait à réduire le niveau d'exigence attendu en classe de Terminale, et spécifiquement de considérer que l'école de la République doit renoncer à être ambitieuse pour tous les élèves, en particulier pour celles et ceux à qui cette ambition n'est pas forcément transmise par ailleurs.

Concernant la question de la technicité des programmes, l'Inspection Générale est ouverte à la discussion. De façon plus précise, certains points isolés du programme peuvent apparaître inutilement techniques (par exemple, l'équilibre de monopole en Première). Mais ce n'est pas vrai des programmes d'un point de vue général. Nous ne disposons pas encore d'un recul suffisant sur les programmes pour apprécier pleinement ce point.

Sur le court terme (année scolaire 2021-2022), la question de l'allègement des programmes pour tenir compte de la situation sanitaire peut se poser. Une réflexion semble nécessaire pour la classe de Terminale. Il est imaginable de descendre à 7, voire 6 chapitres évaluables pour l'épreuve de mars. La solution, déjà proposée par l'Inspection Générale, n'a pas été retenue cette année, mais il peut être souhaitable d'alléger le nombre de chapitres à traiter aux épreuves de spécialité pour mars 2022, uniquement pour tenir compte des perturbations des apprentissages en classe de Première durant l'année scolaire 2020-2021, du fait de la situation sanitaire.

#### **DGESCO :**

Des réunions thématiques par champ disciplinaire sur les conséquences pédagogiques de la crise sanitaire vont être organisées prochainement. L'objectif principal est d'identifier les points de programme à traiter en priorité en début de l'année scolaire 2021-2022, mais il peut être envisagé de procéder à des aménagements plus substantiels des programmes pour le reste de l'année scolaire.

#### **DGESCO :**

Contrairement à certains échos donnés dans des publications spécialisées, il n'y a pas de volonté de la DGESCO de réécrire les programmes. En effet, c'est un processus complexe et chronophage. De plus, il semble prématuré d'évaluer les programmes vu le contexte difficile de leur mise en œuvre.

Par ailleurs, la popularité de la spécialité S.E.S. ne cesse de croître auprès des élèves, puisque les effectifs sont en progression. Ce fait peut venir tempérer les angoisses sur la teneur et la lourdeur des programmes, puisque les élèves ne semblent pas se détourner de la spécialité.

#### **APSES :**

L'APSES s'accorde à dire que la réécriture des programmes est un processus qui prend du temps. L'idée est plutôt de dire que les enseignant.e.s font face à des problèmes pédagogiques de mise en œuvre des programmes, qui doivent être résolus à court terme. Consciente de l'impossibilité matérielle de réécrire les programmes dans l'immédiat, l'APSES a d'ailleurs formulé et transmis des propositions d'allègement qui n'impliquent aucune réécriture des programmes.

Pour répondre à l'une des objections formulées précédemment, l'APSES tient à rappeler qu'elle est fortement opposée au fait d'abaisser les exigences de l'enseignement de S.E.S. Le but d'alléger les programmes est au contraire de se donner les moyens d'exiger des élèves une véritable maîtrise des objectifs qui restent au programme, chose impossible lorsque les programmes sont trop lourds. Le but n'est donc aucunement d'abaisser le niveau d'exigence pour les élèves les plus fragiles.

Concernant la lourdeur des programmes, nous disposons de points de comparaison : par rapport aux programmes en vigueur précédemment, la lourdeur est plus importante. Il est possible de faire des comparaisons, indépendamment du contexte sanitaire.

Lors des travaux de rédaction des programmes au Conseil Supérieur des Programmes, les enseignant.e.s du secondaire présent.e.s dans les groupes de travail ont fait remonter ce défaut de lourdeur des programmes. Il en a été de même au moment de la consultation sur les projets de programmes avant leur publication. Malheureusement, la parole des enseignant.e.s n'a pas été entendue. Ce problème est donc structurel, et non conjoncturel.

Pour réagir aux propos de l'Inspection Générale, l'APSES étant favorable à l'allègement des programmes, elle est favorable à une baisse du nombre de chapitres exigibles aux épreuves de baccalauréat de spécialité de mars 2022. Mais pour des raisons pédagogiques, l'APSES reste opposée au maintien des épreuves en mars. Il serait plus pertinent

de conserver les épreuves au mois de juin. Maintenir des épreuves en mars revient en fait à réduire les exigences en termes de contenu et de méthodes.

L'APSES est particulièrement attachée à l'épreuve de la dissertation. Mais pour pouvoir s'y préparer correctement, les élèves doivent pouvoir s'approprier les savoirs ainsi que la méthodologie, ce qui prend du temps. Le maintien de la date de mars est problématique à cet égard.

Sur la question de la technicité des programmes, le problème est celui du sens et de l'attractivité du programme pour les élèves. Pour prendre un exemple, en classe de Seconde, il ne paraît pas nécessairement opportun de découvrir la Science Politique en abordant la question des modes de scrutin, relativement technique pour ce niveau.

L'APSES souhaite savoir comment se passent exactement les réunions concernant l'aménagement des programmes, et si les associations disciplinaires sont associées à ce travail.

#### **DGESCO :**

A ce stade, une seule réunion de travail est prévue et elle ne concerne pas spécifiquement les programmes mais de manière générale les aménagements à apporter pour tenir compte des effets de la crise sanitaire. Les Inspecteurs Généraux y joueront un rôle clé. Le cadre est une réflexion par champ disciplinaire. L'objectif est d'identifier les priorités pédagogiques pour la rentrée 2021, et les aménagements éventuels pour le reste de l'année. Il n'est pas prévu à ce stade de convier les associations disciplinaires aux réunions. Mais l'échange d'aujourd'hui et les éléments transmis par l'APSES seront pris en compte par la DGESCO.

#### **APSES :**

Propositions de l'APSES concernant le Grand Oral

- A court terme :

L'APSES demande la suspension du Grand Oral pour cette année. Cette demande s'appuie notamment sur les résultats de l'enquête menée fin 2020 : l'épreuve a été préparée trop tardivement, dans un contexte sanitaire très particulier avec des organisations pédagogiques très différentes selon les lycées.

Il y a par conséquent une véritable rupture d'égalité entre les élèves.

Il existe aussi un manque de formation des enseignant.e.s, mais aussi des consignes très différentes données en formation selon les académies, et entre disciplines. Dans ces conditions, il est particulièrement difficile de s'accorder entre collègues, notamment sur le choix des sujets transversaux à différentes disciplines. Cela rend le travail collectif très difficile.

- A long terme :

L'APSES est attachée à ce que l'oral soit évalué au baccalauréat. Les collègues nous font remonter le fait qu'une telle épreuve pourrait être une bonne idée. L'APSES est partante pour travailler sur une épreuve orale, et pour formuler des propositions d'amélioration.

Mais en l'état, l'APSES craint que cette épreuve ne soit pas suffisamment formatrice pour les élèves pour plusieurs raisons :

- L'absence d'horaires dédiés pour sa préparation.
- On peut craindre que les exigences disciplinaires ne soient pas assez élevées. En effet, le cadre proposé de 5 minutes de présentation d'un sujet est très réduit. Cette crainte est renforcée par le fait que les élèves n'auront pas pu travailler en petits groupes, et que l'accompagnement individuel a été difficile (y compris sur le passage à l'oral).
- Pour des questions de justice sociale, il est essentiel que ce qui soit évalué par le Grand Oral porte uniquement sur des choses qui sont transmises à l'Ecole. A ce titre, la troisième partie du Grand Oral, qui porte sur le projet d'orientation pose problème, parce que la préparation de celui-ci, et la capacité à tenir un discours réflexif vis-à-vis de celui-ci sont très fortement influencés par les conditions familiales et sociales des élèves.

#### **DGESCO :**

Là-dessus, il existe des différences d'appréciation avec l'APSES. Il y a un point de convergence : la volonté qu'il y ait une épreuve orale au baccalauréat. Pour cette année, le ministre a confirmé le maintien de cette épreuve. Si on supprime le Grand Oral, on enverra une génération d'élèves dans l'enseignement supérieur qui n'auront pas été confrontés à un examen dans des conditions réelles depuis le DNB. Ce n'est pas souhaitable. En revanche, les jurys doivent faire preuve de bienveillance, et tenir compte des conditions dans lesquelles les élèves ont préparé l'épreuve. Des consignes seront passées en ce sens.

La DGESCO est surprise concernant la question de l'hétérogénéité des conditions de formation et des consignes données par disciplines. C'est en fait une épreuve très balisée, de nombreux documents ont été publiés pour en préciser les attentes. Il existe de nombreuses ressources produites par le ministère, une large documentation, et la formation M@gistère a été largement suivie par les enseignant.e.s. Il semble incompréhensible que les enseignant.e.s aient un sentiment de déficit d'informations sur cette épreuve. De plus, parmi les enseignant.e.s rencontré.e.s, certain.e.s ont utilisé le temps de travail à distance pour travailler sur l'oral, à distance. Ce cadre de travail était bénéfique pour certain.e.s élèves qui sont plus inhibé.e.s pour prendre la parole face à un collectif.

Mais en même temps, une épreuve comme le Grand Oral doit « vivre ». Il faut faire confiance à la qualité des jurys et des collègues pour évaluer celle-ci. Il est peu compréhensible que les enseignant.e.s se sentent tellement déstabilisé.e.s par cette épreuve qui ne correspond pas à une révolution copernicienne des pratiques d'enseignement et d'évaluation.

En termes de formation et de documentation, beaucoup d'éléments ont été publiés. Le travail de l'IG a été substantiel, avec à la fois des éléments partagés par toutes les disciplines, et des éléments spécifiques à certaines disciplines.

#### **APSES :**

Effectivement, une large documentation a été produite. Toutefois, au moment des formations, les réponses apportées aux questions par les formateurs ou les IPR ont pu diverger. Par exemple, dans certaines formations, on met davantage l'accent sur le poids important de l'évaluation de la maîtrise des connaissances dans la note finale, et dans d'autres on insiste davantage sur la qualité de la prestation orale. De plus il existe de fortes divergences entre les formations des différentes disciplines.

Les documents de synthèse ont été publiés tardivement, ce qui rend complexe leur appropriation par les enseignant.e.s. et donc leur transmission aux élèves.

Il est évidemment problématique d'envoyer les élèves dans l'enseignement supérieur sans qu'ils et elles aient été confronté.e.s à un examen. Mais on peut aussi se demander si cela a du sens d'évaluer les élèves pour une épreuve à laquelle ils n'ont pas été suffisamment préparé.e.s. La proposition initiale de l'APSES était de suspendre le Grand Oral du fait des difficultés de formation et de mise en œuvre, mais de maintenir des écrits de spécialité en les décalant au mois de Juin. Concernant la bienveillance : ce qui inquiète l'APSES, c'est la part d'arbitraire dans ce qu'on considère comme étant de la bienveillance. La bienveillance est un critère flou, qui est source d'inégalités de traitement des élèves.

Sur le travail de l'oral en distanciel : certains élèves peuvent être plus à l'aise. Mais dans de nombreux cas, il existe des difficultés d'accès des élèves au distanciel (pour des problèmes matériels et de connexion notamment), rendant la formation au Grand Oral très aléatoire, et inégalitaire selon les territoires et les établissements.

#### **IG de SES :**

Concernant le document produit par les Inspections Générales, il s'agissait de rappeler que le Grand Oral n'est pas un oral disciplinaire à proprement parler, ni un pur exercice de rhétorique.

Concernant l'absence d'horaires dédiés, il n'est pas certain que la préparation à l'oral soit nécessairement à faire en dehors des horaires de spécialité. Il est possible de former à cela pendant les horaires de cours. Cela a été constaté notamment lors d'inspections faites sur le terrain. Toutefois, il ne revient pas à l'Inspection Générale de se prononcer sur la question des moyens.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de réhabiliter les formations à la rhétorique.

L'IG ne se prononce pas sur la nécessité ou non de surseoir au Grand oral pour cette année.

Les jeunes rencontrés par l'Inspection Générale n'ont pas l'air paniqué.e.s à l'idée de passer le Grand Oral, même s'il est clair qu'il est difficile de généraliser à partir de cas particuliers.

#### **APSES :**

La difficulté n'est pas vraiment l'absence de ressources, mais le fait de s'approprier les exigences de l'épreuve en cours d'année. Sans horaire dédié et sans possibilité de travailler avec nos collègues sur un sujet transversal à plusieurs disciplines, il est très difficile de préparer correctement les élèves.

Cette année, les S.E .S. (tout comme d'autres disciplines) ont perdu beaucoup de dédoublements, ce qui a rendu la formation à l'oral des élèves plus difficile. Les enseignant.e.s qui ont fonctionné en demi-classe durant les périodes précédentes ont d'ailleurs pu le faire plus facilement, mais ce n'est pas le cas de tou.te.s.

Il subsiste un certain flou autour de ce qui est évalué dans la troisième partie du Grand Oral : il est difficile de distinguer clairement la capacité à faire preuve de réflexivité sur la construction de son parcours d'orientation et la qualité du projet d'orientation en soi. Il est particulièrement difficile d'imaginer des critères objectifs d'évaluation de ces points. Par ailleurs, certain.e.s élèves devront présenter un parcours d'orientation pour lequel ils et elles n'auront au final pas été retenu.e.s, en l'absence de réponse positive dans Parcoursup. Ils se trouveront donc en difficulté sur ce point et on peut se demander si c'est une bonne idée de les mettre en situation d'exposer leur réflexion sur l'orientation dans ce cas.

#### **DGESCO :**

On ne demande pas aux élèves d'être cohérents dans leur parcours d'orientation. Les enseignant.e.s ne sont pas là pour juger du projet d'orientation des élèves.

L'idée est de mettre l'élève en situation d'expliquer une démarche de réflexion ; d'expliquer éventuellement les errements du parcours. L'idée est de préparer les élèves à des situations de type entretien de recrutement (scolaire, professionnel), à laquelle ils et elles seront confronté.e.s dans les années à venir : expliquer un parcours et l'inscrire dans une perspective.

Il est intéressant de placer les élèves dans une situation les poussant à verbaliser leur parcours, pour les aider à clarifier leur réflexion. Inciter un élève à verbaliser son parcours est le premier service à rendre à un élève pour l'aider dans son orientation. C'est d'autant plus important dans une année particulière comme celle-ci.

#### **APSES :**

Il semble toutefois difficile de l'évaluer objectivement. De plus, des élèves seront mis en difficulté cette année spécifiquement sur cette partie d'épreuve, car l'accompagnement à l'orientation a été perturbé (salons ou RDV Psy EN annulés en présentiel, etc.).

La réticence de l'APSES ne vient pas du fait de susciter une démarche réflexive sur l'orientation, mais de l'évaluer et de l'intégrer à un examen. On peut craindre que les critères d'évaluation manquent d'objectivité.

#### **DGESCO :**

Ces difficultés sont compréhensibles. Elles sont attribuables au fait que c'est la première année et que l'épreuve est nouvelle. Un document va être transmis prochainement aux enseignant.e.s en tant que membres des jurys, pour préciser les critères d'évaluation.

Mais il est aussi nécessaire de ne pas figer outre mesure les critères d'évaluation, car un oral doit « vivre »

De plus, l'évaluation de l'oral existe depuis longtemps au baccalauréat. Les oraux de Français ou de Langues ne semblent pas particulièrement sources d'inégalités sociales de réussite, donc il n'y a pas de raisons que le Grand Oral le soit.

#### **APSES :**

Pour illustrer le flou qui peut subsister autour de l'épreuve du Grand Oral, on peut évoquer la question du choix des sujets. En l'absence de consignes précises en la matière, certain.e.s enseignant.e.s ont distribué des listes de sujets

prédéfinis à leurs élèves, et d'autres non. Certain.e.s ont validé des sujets très proches des contenus enseignés dans les programmes, et d'autres ont poussé leurs élèves à faire preuve davantage d'originalité. On peut se demander quelles seront les conséquences de cette hétérogénéité de pratiques pédagogiques sur l'évaluation des élèves.

**DGESCO** :

Il n'existe pas de banque nationale de sujets, c'est un choix de la DGESCO. Tout cela est encadré par les enseignant.e.s. Il faut leur faire confiance, ils et elles auront su dissuader les élèves de prendre des sujets trop évidents, ou au contraire trop complexes.

Toutefois il faut garder en tête que ce n'est pas une épreuve d'érudition. Les compétences orales sont importantes.

On doit aussi évaluer la capacité à répondre à des questions d'un jury qui ne maîtrise pas nécessairement la question, puisque les jurys ne comportent pas que des enseignant.e.s de la spécialité en lien avec le sujet de Grand Oral de l'élève.

Il a été choisi de ne pas publier de listes de sujets, du fait même que ce n'est pas une épreuve de spécialité.

**APSES** :

Les SES n'apparaissent pas dans la communication du ministère, concernant l'éducation à l'égalité filles-garçons. L'APSES a produit un document qui rappelle en quoi les programmes de SES y contribuent. Est-ce un oubli ?

**DGESCO** :

Il s'agit d'un document élaboré par le bureau des contenus pédagogiques. C'est une erreur, qui est en train d'être corrigée. Le document va être publié avec des ajouts concernant les SES. Le bureau est preneur du travail de l'APSES sur ce sujet.

**APSES** :

Nous restons disponibles pour participer à la réflexion sur les programmes. Nous avons des propositions à faire, en nous appuyant notamment sur les enquêtes menées.

**DGESCO** :

Il est important de continuer à travailler ensemble.